

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**Objet de délibération :**  
**Modification du tableau des emplois  
permanents de la collectivité**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
du comité syndical

**Séance du 14 Décembre 2015**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant qui doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que le caractère pérenne de la structure milite en faveur du recrutement de personnel titulaire satisfaisant aux règles de la Fonction Publique Territoriale,

La Présidente propose, qu'à compter du 14 décembre 2015, soit modifié comme suit le tableau des emplois et ce, en raison du changement de grade de l'assistante au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

A sa rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents**

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 14 décembre 2015,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

La Présidente,

Jacqueline SELIGNAN

Annexe à la délibération n°1 :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b><u>Service Administratif</u></b> Chef de projet	1	Cadre d'emploi : Ingénieur principal
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b><u>Service Administratif</u></b> Assistante de gestion	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 14 décembre 2015

**Objet de délibération :**

**Poursuite du poste de l'assistante  
CDRA à mi-temps pour l'année 2016**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCoT assure pour 50% de son temps de travail, une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, et de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

En raison de la poursuite du contrat de développement Rhône-Alpes sur l'année 2016, l'assistante assurera les missions comme suit :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Information des porteurs de projets
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une année, allant du 1er janvier au 31 décembre 2016 ont été estimées à 14 567 € pour les charges salariales et 4 335 € pour les frais annexes.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de participation auprès des quatre intercommunalités à hauteur de 60% pour les frais de personnel et les frais annexes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec les intercommunalités dans le cadre de leur participation au financement du poste de l'assistante,

**DIT** que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget 2016,

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au recouvrement des cofinancements

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN

**Annexe au projet de délibération n°2 :**

**Répartition estimative du financement du poste de l'assistante SCoT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 (soit 1 an)

	Dépenses Part CDRA	Recettes Part CDRA
<b>Charges salariales Part CDRA</b> (salaire brut + charges)	14 567,00 €	
<b>Frais annexes Part CDRA (1)</b>	4 335,00 €	
<b>Subvention régionale</b> Part charges salariales et frais annexes 40%		7 560,00 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de la Plaine de l'Ain (51,70 %)		5 863,81 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de la côtière à Montluel (18,80 %)		2 132,30 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de Miribel et du Plateau (18,60 %)		2 109,61 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Rives de l'Ain Pays du Cerdon (10,90 %)		1 236,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 902,00 €</b>	<b>18 902,00 €</b>

**RAPPEL :**

Estimation des dépenses globales de l'assistante à temps partiel pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 (1 an) :

- Charges salariales temps partiel (salaires + charges) : 14 567 €
- Frais annexes : 4 335 €

**(1)** L'estimation des dépenses sur 12 mois (4 335 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de l'assistante SCoT pour l'exercice 2014. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 1 756 €

Timbres : 331 €

Fournitures administratives : 320 €

Location photocopieur et copies : 2 650,12 €

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du comité syndical

**Séance du 14 décembre 2015**

**Objet de délibération :**

**Demande de subvention auprès de  
la Région Rhône-Alpes au titre du  
POSTE D'ASSISTANTE CDRA  
Plaine de l'Ain – Côtière**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour l'année 2016.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCoT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes pour l'année 2016 :

- Accueil et secrétariat
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Information des porteurs de projets
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Préparation des diverses réunions (COPI / Etudes / CLD...)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, les frais salariaux ont été estimés à 14 567 € et les frais annexes, à 4 335 €. Ces estimations concernent uniquement la partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain –

Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical, après avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN



**Annexe au projet de délibération n° 3 :**

**Estimation détaillée du financement du poste de l'assistante SCoT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 (soit 1 an) + novembre et décembre 2014 (soit 2 mois)

	Temps complet	dont part CDRA (au titre du volet animation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	29 134 €	<b>14 567 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	8 670 €	<b>4 335 €</b>
<b>TOTAL</b>	37 804 €	<b>18 902 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>7 560 €</b> (18 902 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>7 560 €</b>

(1) L'estimation des dépenses sur 12 mois (4 335 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de l'assistante SCoT pour l'exercice 2014. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 1 756 €  
 Timbres : 331 €  
 Fournitures administratives : 320 €  
 Location photocopieur et copies : 2 650,12 €

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du comité syndical

**Séance du 14 décembre 2015**

**Objet de délibération :  
Présentation des orientations  
Budgétaires 2016**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

### **CONSTATATIONS SUR L'ANNEE 2015**

Au vu des dépenses qui ont été réalisées en 2015 et du budget qui avait été prévu pour cette même année, Madame la Présidente souhaite apporter quelques précisions concernant le budget 2015, au regard du tableau ci-dessous :

<b>LIBELLES</b>	<b>VOTE BP 2015</b>	<b>REALISATIONS 2015</b>	<b>EXPLICATIONS</b>
<b>Fonctionnement</b> <b>- RECETTES</b> * Cotisations 6 CC * Reversement CC – subvention régionale pour le CDRA	<b>136 474 €</b> <b>31 122 €</b>	<b>138 358,00 €</b> <b>28 600,14 €</b>	* Actualisation des données (population INSEE et population DGF) en mai 2015 * Dont 15 369 € de subventions régionales 2014 (solde) et 2015 (acompte)

<b>Investissement –</b> <b>DEPENSES</b> Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	220 980 €	<b>80 100 €</b> (dont 8 100 € (PADD) + 72 000 € (DOO))	<b>Reste à payer</b> au Cabinet d'études en charge de la révision générale du SCoT en 2016 : <b>37 604,40 €</b> <u>Sommes déjà payées au bureau d'études :</u> En 2013 : 67 095,60 € En 2014 : 36 180,00 €
<b>Investissement</b> – <b>RECETTES</b> Chapitre 10 FCTVA  Chapitre 13 – Subventions <i>Conseil Départemental de l'Ain</i>	10 543 €  <b>90 000 €</b> répartis en : * 70 000 € * 20 000 € (pour l'évaluation environnementale) ↓ Reste à percevoir en 2016 du Conseil Départemental de l'Ain : <b>- 42 000 €</b>	10 544 €  30 000 €	Reversement du FCTVA pour les dépenses de l'année 2013  * <b>2<sup>ème</sup> acompte</b> perçu en septembre 2015  Pour mémoire somme perçue en 2014 (1 <sup>er</sup> acompte) : <b>18 000 €</b> reçus du <b>Conseil Départemental de l'Ain</b> soit environ 25 % des 70 000 €

### **PRIORITES et EVOLUTIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2016**

La Présidente rappelle que, pour l'année 2016, les dépenses réalisées à la section d'investissement continueront d'être liées à la révision générale du SCoT qui s'achèvera au cours de cet exercice ; celui-ci n'ayant aucun emprunt en cours.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTE** les orientations budgétaires 2016 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du comité syndical

**Séance du 14 décembre 2015**

**Objet de délibération :**

Concours du receveur :  
attribution d'indemnité

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philippe GUILLOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil

**DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

**DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au comptable du Trésor

**DECIDE** de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant calculé chaque année par ses soins

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

**SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du comité syndical

**Séance du 14 décembre 2015**

**Objet de délibération :**

Rapport égalité femmes/hommes

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 85, convoqués le 04 décembre 2015

Sont excusés :

- Philippe DEYGOUT, Laurent CABASSUT, Dominique DELMAS, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jean-Félix FEZZOLI, Marilyn BOTTEX, Yves RIGAUD, Jacques ROLLAND (CC Plaine de l'Ain)
- Patrick MEANT, Gérard BOUVIER, Bernard SIMPLEX, Romain DAUBIE, Patrick BATTISTA, Patricia ARRIAZA-OLMO (CC de la Côtière à Montluel)
- Jacques BERTHOU (CC Miribel et Plateau)
- Marie-Christine CHAPEL, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédérique MOLLIE, Jean-Noël POUPLIER, Béatrice de VECCHI (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Liliane BLANC-FALCON (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir et ont voté :

- Max ORSET à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

- Philinne GUILOT-VIGNOT (CC de la Côtière à Montluel)

Par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales (JO du 28 juin 2015), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de rédiger un « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ce rapport ci-annexé est donc présenté par Mme la Présidente à l'assemblée délibérante.

## **BILAN SOCIAL**

Au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, deux agents sont employés : un homme et une femme.

La répartition dans les filières de la fonction publique territoriale est la suivante :

- Filière technique : un homme
- Filière administrative : une femme

Les actions de formation proposées depuis ces dernières années ont été :

- Agent de la filière technique : aucune
- Agent de la filière administrative : en 2009 « Elaborer un budget », en 2011 « Rédiger un compte-rendu », en 2013 « formation d'intégration ».
  - o Une préparation à l'examen professionnel (interne) en 2015

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents**

**PREND ACTE** du rapport rédigé sur l'égalité femmes/hommes pour le syndicat mixte BUCOPA

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN